



Conseil de Développement
Economique Social et Environnemental
Val d'Yerres – Val de Seine

« Vers un 3^{ème} Conseil de développement plus pertinent, efficace et démocratique »

Préambule :

A l'approche de la fin du second mandat du Conseil de Développement de l'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine Économique, Social et environnemental, celui-ci a considéré de sa responsabilité de tirer les enseignements concernant la pertinence et la performance du fonctionnement du CODEV. Ce document vient ainsi compléter le « Projet Citoyen Vision 2035 VYVS » qui formule des propositions citoyennes pour les politiques publiques territoriales pour les décennies à venir.

Forts de plus de cinq années d'activités, les membres du CODEV (2021-2026) proposent une évolution pour un Conseil de développement plus pertinent, performant et démocratique.

Le présent bilan examine le processus de constitution du CODEV, ses activités, ses relations avec les élus et les services de l'Agglomération, en en dégageant les leçons et recommandations pour l'avenir. Ces réflexions, de nature qualitative, éclaireront également les nouveaux membres pour la prochaine mandature (2026-2032).

Les missions et fonctions du Conseil de Développement du Val d'Yerres Val de Seine

Les Conseils de Développement, institués par la loi Voynet de 1999, sont des instances de démocratie participative. Ils sont consultatifs sur la prospective, la planification du territoire et les politiques de développement durable.

Le CODEV représente la diversité des citoyens du territoire et participe à la vie politique locale par l'écoute, le débat et la proposition d'une vision commune. Il assure également une mission de « vigie démocratique ».

Le CODEV n'est pas une organisation politicienne. Ses membres, habitants du territoire par ancrage géographique ou engagement professionnel/associatif, interviennent en complément du fonctionnement démocratique représentatif. Son champ d'intervention couvre les compétences de la Communauté d'Agglomération VYVS (180 000 habitants répartis sur 9 communes).

Il peut intervenir également sur les domaines de compétences municipales. Il accompagne la déclinaison locale des politiques publiques votées par l'Agglomération.

Proposition aux candidats et aux futurs élus de la Communauté d'Agglomération

Dans le contexte international et national actuel, la démocratie locale participative doit être plus active, démonstrative et innovante que jamais.

Les principaux domaines que nous avons souhaité explorer sont les suivants :

1. Composition du CODEV (nombre de membres, mode de désignation, etc.),
2. Mode d'organisation, communication interne et mobilisation du CODEV,
3. Relations du CODEV avec les élus et avec les services de la CA,
4. Sujets traités (saisines), activités et impact du CODEV,
5. Communication externe et participation à des réseaux

Conclusion : Qu'avons-nous appris individuellement et collectivement de cette expérience ?

1. Mode de désignation et composition du CODEV

Constat

Les 114 membres initiaux du 2^e CODEV ont été désignés par les élus de la CA sur le mode de la cooptation, à parité femmes/hommes. Seule une petite partie des membres a effectivement participé aux travaux et aux activités du CODEV.

Nous avons constaté, sur l'ensemble du mandat un taux de participation (au webinaire, questionnaires en ligne, plénière, etc.) d'environ 30% des membres. Environ les deux tiers des membres n'ont eu qu'une participation très partielle (par exemple aux seules plénières annuelles), voire nulle puisque dans certains cas, le bureau n'a reçu aucun retour à ses mails. C'est pour cela que le bureau a proposé un renouvellement des membres du CODEV à mi-mandat, pour attirer des citoyens intéressés par la démarche démocratique du CODEV sur le territoire du Val d'Yerres-Val de Seine.

Lors du « renouvellement » des membres, le bureau du CODEV en 2024 a demandé aux membres non actifs s'ils souhaitaient s'en désengager (résultat : 34 démissions effectives, s'ajoutant à 2 dans l'année précédente, et 50 non réponses) puis il a proposé, en accord avec les élus, environ 30 nouveaux membres pour le CODEV. Parmi ceux-ci, 5 candidatures ont été refusées par les élus. Les raisons du refus n'ont pas toujours été comprises par les membres du CODEV.

Ce renouvellement de citoyens à mi-mandat a été jugé comme très positif par les membres d'autant qu'ils ont été pour l'essentiel cooptés par le CODEV lui-même.

Recommandations

Faut-il limiter le nombre de membres du CODEV à 50-80, tout en maintenant la parité F/H ? Le débat reste ouvert. Cela pourrait permettre une gestion plus aisée de ce conseil, une meilleure adhésion des membres, et à l'ensemble des membres de se connaître. Pour

d'autres, un comité de 114 membres garantit une meilleure couverture de l'ensemble du territoire et de sa diversité.

Le nombre de Membres devra faire ainsi débat entre les futurs élus de la CA. L'essentiel est d'obtenir des citoyens disponibles, motivés et engagés durablement.

Un consensus se dégage : **encourager une plus grande diversité dans la composition du CODEV**, notamment en termes de classes d'âge (davantage de jeunes de 18 à 35 ans), et de milieux sociaux et professionnels.

Mais faut-il également s'assurer de la « qualité » des membres et de la représentation de différents milieux : citoyens, associatifs, professionnels de tous secteurs, artistes, sportifs, etc. ? Cet enjeu doit être manié avec précaution.

Les élus et le CODEV pourraient **examiner l'articulation fine de deux modes de représentativité** : des citoyen.ne.s en qualité de « personnes physiques » et d'autres comme « représentant.e.s de personnes morales », tout en s'assurant de l'équilibre des différents types de personnes morales (par exemple : associations, enseignants du territoire, entreprises du territoire, demandeurs d'emplois...).

Il convient également d'accorder une attention particulière et transversale aux **personnes en situation de handicap**.

Si ce modèle peut garantir une participation plus équilibrée d'acteurs qualifiés dans le processus de représentation, il a pour limite d'être plus lourd et de reposer sur la mobilisation des collègues correspondants.

Un engagement individuel des membres reste nécessaire, et chaque candidature doit être motivée à l'appui d'une explication détaillée des attendus auprès des candidats et d'une courte lettre de motivation. Il est important que les membres soient motivé.e.s et intéressé.e.s par leur territoire et aient un minimum de temps à consacrer pour participer au débat démocratique et pour partager leur avis et idées d'amélioration.

Une nouvelle dynamique de recrutement des membres du CODEV pourrait être mise en place, articulant leur nomination par les élus de la Communauté d'Agglomération avec la participation du CODEV sortant. Celui-ci pourrait par exemple proposer au moins un tiers des membres du nouveau CODEV aux élus.

Une liste des membres avec leur ville, la raison de leur sélection, le ou les associations auxquelles ils appartiennent, leurs adresses mail, leurs souhaits de contribution, fournie par l'organisateur du recrutement du CODEV sera nécessaire au futur bureau du CODEV pour faciliter sa gestion.

2. Mode d'organisation et mobilisation du CODEV

Constat

Le CODEV s'est structuré en « mimant » le fonctionnement d'une association, bien qu'il n'en soit pas une. Comme le secteur associatif, il repose sur le bénévolat. L'élection du Président, tenue en plénière en ligne (contexte COVID-19), a connu une large participation.

Face à une participation limitée des membres après cette élection, le Bureau a progressivement mis en place une structure : une Vice-Présidence, un Bureau de 10 personnes (dont Secrétaire Général et Chargée de communication), et 3 commissions à l'identique de celles qui opèrent au sein de la Communauté d'Agglomération (Aménagement durable ; Cohésion sociale et culture ; Sport et vie associative).

Certains membres du Bureau animent ces trois commissions. Cependant, le périmètre des commissions, souvent défini trop largement, s'est avéré peu cohérent avec les demandes réelles. L'activité s'est concentrée sur les saisines, auto-saisines et événements du CODEV plutôt que sur l'animation des commissions. Cette organisation a permis des travaux efficaces et coordonnés, avec des référent·e·s identifiés·es. Toutefois, ce mode de fonctionnement a pu limiter la participation des autres membres aux différentes activités.

L'engagement réel de personnes issues d'horizons divers et le dialogue qu'elles ont su instaurer entre elles au cours des travaux du CODEV, sans préjugés ni interférences, apparaît comme une vraie réussite.

Recommandations

Il convient de mettre en place **une co-présidence** pour mieux répartir la charge des missions bénévoles et maintenir la parité femme / homme. La mise en place d'**un Bureau** s'est révélé être **très utile**, mais il doit être **plus ouvert à la participation des membres**. Une **dénomination différente** pourrait mieux refléter ce caractère souple et ouvert.

L'enjeu est de trouver l'équilibre entre efficacité du traitement des demandes de saisines et des auto-saisines et participation la plus large possible. Cet équilibre doit se chercher entre pragmatisme et démocratie participative. Il convient notamment de s'assurer de la participation de personnes issues de tous les secteurs sociaux et professionnels concernés aux débats sur les sujets qui les concernent (saisines, auto-saisines, ateliers, événements).

Clarification des demandes : La Communauté d'Agglomération doit expliciter davantage le processus de saisine du CODEV sur ses trois domaines obligatoires (voir ci-dessus).

Programmation et outils : Programmer les réflexions, réunions et groupes de travail par trimestre et par année pour permettre à chaque membre de se projeter. **Le CODEV demande accès au tableau de bord général des projets de la Communauté d'Agglomération** pour prioriser les politiques publiques et faciliter l'auto-saisine.

Il serait également pertinent de créer des comités de réflexion thématiques sur des sujets de société serait également pertinent.

Ateliers et Forums

Maintenir et programmer des Ateliers Citoyens (initiative du CODEV en collaboration avec les Services), qui présentent les grandes missions de l'Agglomération, ses équipements, par des visites, des débats avec élus et techniciens, et qui présentent les propositions du CODEV, reste très pertinent.

Le Forum Citoyen (exemple : Premier Forum de l'eau 2025) approfondit un sujet spécifique tout en s'ouvrant aux 180 000 habitants du territoire et en valorisant le CODEV.

Ce type d'action permet en complément de mobiliser les membres du CODEV en dehors des saisines, et plus largement les citoyens de l'Agglomération.

3. Relations du CODEV avec les élus et avec les services de la CA

Constat

Le CODEV a bénéficié d'un respect et d'une confiance importants de la part des élus. Il a été saisi ou s'est auto-saisi de sujets majeurs (schéma communautaire des liaisons douces, plan climat-énergie territorial...) généralement en amont du vote communautaire, bien que parfois tardivement (pour le Contrat Local de Santé).

Cependant, le CODEV ne comptant aucun élu dans ses rangs, l'agent dédié au CODEV ne doit pas être un élu municipal. La Communauté d'Agglomération doit être exemplaire sur ce point, car la fonction d'élu peut créer des conflits d'intérêt.

L'Agglomération doit mettre à disposition un agent salarié non-élu pour organiser les réunions, gérer le secrétariat, tenir l'agenda et servir de lien avec les élus.

Les conditions d'exercice du CODEV doivent être renforcées au plan matériel et administratif : accès à une salle de réunion en autonomie (les soirées et samedis par exemple) ou avec un gardien missionné à cet effet. L'accès à un bureau pourrait aussi améliorer son efficacité.

Positivement, l'Agglomération a fourni des outils collaboratifs (Nextcloud) pour le stockage de documents, installés par un prestataire local. Leur utilisation a été modérée, tous les membres ne se les étant pas appropriés.

Recommandations

Pour la prochaine mandature, les élus doivent nommer un salarié non-élu de l'Agglomération qui :

- Seconde le/la Président·e
- Décharge le CODEV du travail de secrétariat
- Organise les réunions et tient l'agenda
- Fait le lien avec les élus
- Appuie la communication externe du CODEV

De ce fait une fiche de poste explicite doit être réalisée et connue des différentes parties prenantes, incluant une effectivité du temps dédié au CODEV.

Le CODEV suggère également à la CA du VYVS d'intégrer la participation du CODEV dès le début des projets, en proposant un calendrier réaliste pour la réflexion et les échanges avec le CODEV.

Dès le début du mandat, le CODEV doit avoir accès à des outils de communication interne efficaces et proposer pour leur utilisation une courte formation aux membres qui le souhaitent. La suite gouvernementale « La Suite Numérique » (édition collaborative, tchat, tableau collaboratif) pourrait par exemple être mise à disposition du CODEV.

4. Sujets traités (saisines), activités et impact du CODEV

Constat

Le CODEV a été saisi des dossiers suivants :

- Le Schéma de la lecture publique
- Les Contrats Local de Santé
- Le Schéma Communautaire des mobilités douces

Il s'est auto-saisi du :

- Plan Climat (PCAET)
- Projet spécifique sur l'eau : le Forum de l'eau

Les sujets sur lesquels nous avons été consultés en réunion sont les suivants :

- Le Schéma de Développement Touristique,
- Le projet de plantation de nouvelles essences des bords de l'Yerres en remplacement de la peupleraie (Pilotage Ville d'Épinay-sous-Sénart)
- Le Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Le Schéma directeur des espaces naturels
- Le sport et la santé

Les Ateliers Citoyens et réunions à l'initiative du CODEV :

- La déchetterie
- L'unité de méthanisation du SIVOM
- L'unité de géothermie d'Épinay-sous-Sénart
- La médiathèque de Montgeron
- La Maison de l'Environnement
- Le développement économique de la Communauté d'Agglomération
- Le fonctionnement économique et financier de la Communauté d'Agglomération
- La Faisanderie et les enjeux de la forêt au XXIe siècle

Le Forum de l'Eau (mars 2025) a été un événement majeur co-organisé par le CODEV et l'Agglomération. Bien que la participation à la soirée de lancement ait été modérée, ce fut une réussite en termes de collaboration. **Le CODEV recommande de reconduire ce type d'événement sur des thématiques jugées prioritaires.**

Effets du CODEV sur l'efficacité des politiques publiques territoriales

Les saisines du CODEV ont été au nombre de 3, auxquels s'est ajouté un dossier majeur dont le CODEV s'est auto-saisi (le Plan Climat). Il s'agit pour l'essentiel de sujets complexes et de longue haleine, sur lesquels il n'a pas été aisé de mobiliser l'ensemble des membres sur toute la durée de la mandature. Les observations, avis et recommandations du CODEV ont été globalement intégrés aux différentes phases de ces projets (diagnostics, projets stratégiques et plans d'actions).

Cependant, peu de saisines, de demandes d'avis ou de propositions ont été reçues sur des sujets non liés à un plan de déploiement ou schéma directeur. Le choix, en complément des saisines, de thèmes moins contraints par les politiques publiques aurait permis une plus grande participation des membres.

Cependant un seul mandat ne permet certes pas de mesurer tous les effets de l'implication du CODEV ni des politiques publiques en général. Construire un outil de suivi avec indicateurs appropriés sur plusieurs mandats est recommandé.

Recommandations

- Nous proposons, en amont et dès le début de la mandature, un travail collaboratif pour le choix des sujets prioritaires couvrant différents domaines, ce qui permettrait sans doute une plus grande participation des membres.
- Proposer des saisines et auto-saisines en lien avec les élus sur ces sujets.
- Prévoir également des sujets de saisines simples très spécifiques et ciblés, permettant une analyse et un retour accessible à tous. Cela facilitera une adhésion et une participation effective des membres intéressés par le thème de la saisine, et qui n'ont pas le temps de travailler sur des dossiers de saisines complexes ou à long court, nécessitant un temps conséquent de la part des membres du CODEV.
- Pour augmenter la participation (membres et public) : améliorer la communication, diversifier les jours, horaires, lieux et thèmes d'intérêt général.

5. Communication et participation à des réseaux

Constats

Communication interne

Sur le plan interne, animer une communauté de 114 membres impose de diversifier les canaux de communication pour atteindre chacun selon ses préférences. Nous avons expérimenté plusieurs formats : réunions plénières en présentiel, webinaires thématiques, questionnaires en ligne, newsletters régulières, rappels logistiques, et une communauté WhatsApp déclinée par thématiques.

Résultats et limites : Cette stratégie multi-canaux a permis une circulation fluide de l'information, mais a révélé une adoption inégale : seule une trentaine de membres sur 114 sont actifs sur WhatsApp. Pour garantir une couverture équitable, nous avons donc dû redoubler les communications importantes par email et sur la plateforme en ligne. Nous avons également activé un compte Facebook dédié (CODEV VYVS) pour élargir la visibilité externe.

Point aveugle : Nous n'avons pas mesuré l'impact réel de nos communications régulières auprès des membres. Un diagnostic plus précis (sondage de satisfaction, métriques de lecture sur newsletters) permettrait d'affiner notre stratégie.

Communication externe

Au début de sa mandature, le CODEV avait une faible visibilité dans les supports des villes et de l'Agglomération. Cette situation s'est améliorée à partir de 2024, avec la publication d'articles sur ses missions et fonctions dans les journaux municipaux et le Mag de l'Agglo. Cette visibilité accrue permet de faire connaître l'Agglomération aux citoyens, souvent davantage centrés sur leur ville que sur le niveau intercommunal.

Ce travail colossal n'a pu aboutir que grâce à Ludivine, membre experte en communication interne (newsletter, réseaux sociaux), qui a mobilisé du temps et des compétences rares. Cette expérience démontre que la gestion efficace d'une large communauté nécessite un rôle dédié en communication—une ressource qu'il faut préserver ou consolider pour les prochaines mandatures.

La production du bilan annuel des travaux du CODEV demande un investissement temps considérable de la part des membres et de l'équipe de pilotage. Cette charge doit être anticipée dans la planification des futurs mandats et se faire avec l'appui du chargé.e de mission de la Communauté d'Agglomération.

Participation à la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD)

Le Président a participé régulièrement aux travaux de la CNCD, parfois représenté par un membre du Bureau chargé de mission. Cette participation, bien qu'exigeante, a été utile pour s'informer et échanger sur les bonnes pratiques des CODEV. Il convient de la poursuivre. Le chargé de mission, comme c'est le cas pour tous les CODEV, doit aussi participer à la CNCD ainsi qu'aux formations dédiées.

Participation au Conseil Économique Social et Environnemental de l'Essonne (CESEÉ)

Le CODEV a désigné un représentant et un suppléant pour les travaux du CESEÉ, l'un des deux CESE départementaux du pays. Le représentant a participé 3 années de suite aux groupes de travail constitués autour d'un sujet de saisine choisi par le Président du Département.

Le fonctionnement du CESEÉ, composé essentiellement de corps constitués (syndicats, associations, fédérations), est plus rigide et moins proactif que celui du CODEV. Cette participation a demandé un effort bénévole conséquent, dont l'intérêt reste à évaluer.

Recommandations

Le CODEV et les élus doivent s'investir plus en amont, dès l'émergence des premiers résultats ou à la nomination du CODEV.

Communication grand public

- Publier systématiquement une double page des activités de l'Agglomération dans chaque journal municipal pour mieux faire connaître son rôle. Le CODEV et ses activités y seront présentés.
- Compter avec l'appui du chargé.e de mission pour ce travail.

Participation à des réseaux

- Poursuivre la participation à la CNCD en partageant expériences et bonnes pratiques.
- Participer au CESEÉ pour valoriser le bilan du CODEV et démontrer sa valeur ajoutée.

Conclusion

Les membres actifs du CODEV ont énormément appris de cette expérience, notamment sur le fonctionnement d'une Communauté d'Agglomération et le travail en intelligence collective - un réel « retour sur investissement ».

Cependant, tous les membres n'ont pas le même temps à consacrer au bénévolat. Il faut donc optimiser l'efficacité de la participation et du temps donné par chacun.

Le CODEV sortant a garanti une vigilance quant à sa mission citoyenne sans jamais glisser vers des positions politiques politiciennes. C'est un facteur clé de succès majeur pour le fonctionnement et la pérennité d'un Conseil de développement.

Une explication des missions-rôles du CODEV doit être réalisée en amont avec attention auprès des candidats, afin de garantir une participation effective et motivée.